

Image not found or type unknown



Passage d'accès pour maison enclavée

Par **anna27**, le **20/12/2015** à **19:54**

Bonjour,

Pour accéder à ma bergerie enclavée, j'utilise sans autorisation un chemin qui passe sur un petit terrain dont les héritiers du propriétaire sont introuvables (voire inexistant).

Le fait d'utiliser ce chemin quotidiennement me laisse-t-il l'espoir d'en avoir l'usage définitivement dans le cadre de "servitude légale"?

je vous remercie par avance de votre réponse.

Anna